



Avis d'appel public à la concurrence - MP 2019-15

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché:

Agence du Tourisme de la Corse. Pôle Administration générale
17 Bd du Roi Jérôme. 20181 Ajaccio
Tél: 04.95.51.77.97/69 Fax: 04.95.51.14.40

2. Procédure de passation : Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

3. Objet du Marché : Location longue durée de trois véhicules pour les besoins de l'Agence du Tourisme de la Corse.

4. Durée du marché : Trois ans.

5. Conditions d'envoi ou de remise du DCE:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://www.achatspublicscorse.com>

6. Conditions d'envoi ou de remise des offres:

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique** à l'adresse suivante: <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2019-15
- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

7. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché: (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

8. Organe de publication : BOAMP, Petit Bastiais, Le Journal de la Corse, plateforme de dématérialisation : www.achatspublicscorse.com, site internet de l'ATC: <http://www.corsica-pro.com> .

9. Date limite de dépôt des offres : Le lundi 19 août 2019 à 16 heures (Heure française).

10. Date d'envoi à la publication : le Mercredi 17 Juillet 2019.